

Passeport Educdroit

Séance 2

Quels sont mes droits et mes obligations ?

Aider Rebecca à identifier ses droits et ses obligations concernant son image

Dans cette séance le droit est étudié dans le sens des droits subjectifs, ceux des sujets de droit, ici ceux de Rebecca.

Sujet de droit : ce sont les personnes juridiques physiques (femme, homme, enfant) ou morales (société commerciale, association...) qui ont des droits et des obligations.

Pour des historiens, cette expression de sujet de droit peut-être trompeuse car elle rappelle le terme de sujet d'un roi.

DROITS ET OBLIGATIONS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

■ INTRODUCTION : DROITS ET OBLIGATIONS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Classe les propositions suivantes dans le tableau. Complète-le ensuite avec d'autres exemples de droits et obligations dans la vie d'un collégien.

Arriver à l'heure - Adhérer à une association - Être respectueux envers les autres –
Se présenter à des élections de délégués

Droits	Obligations

Comme pour la première séance, l'introduction commence par un remue-méninges, avec les élèves à propos des droits et obligations.

■ MISE EN SITUATION ET MISSION



SITUATION

En naviguant sur les **réseaux sociaux**, Rebecca découvre que, sans qu'elle s'en soit rendue compte, une **vidéo** a été prise alors qu'elle se changeait dans les vestiaires du gymnase après un cours d'EPS.

Il sera peut-être nécessaire de rappeler la première séance ou de demander aux élèves de la reprendre en amont, surtout si elles sont éloignées dans le temps.

1- Quels sont les droits de Rebecca en matière d'image ?

MISSION

Vous voulez aider Rebecca à identifier ses droits et ses obligations concernant son image. Vous avez à votre disposition différents textes dans lesquels vous allez devoir trouver des informations qui pourront l'aider.

Droit à l'image : interdiction de capter et de diffuser l'image d'une personne sans son autorisation. Ce droit fait partie du droit au respect de la vie privée.

Le fait d'être mineur se traduit par l'adaptation de la responsabilité, mais on reste une personne juridique.

Document 2 – Article 9 du code civil

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

C'est-à-dire à la protection de la vie sentimentale, de la vie familiale, du domicile, de l'état de santé, des convictions politiques ou religieuses...

2- Quelles sont les conséquences de l'atteinte au droit à l'image de Rebecca ?

MISSION

Vous voulez savoir quelles sont les sanctions juridiques encourues par les personnes ayant diffusé la vidéo de Rebecca.

*Ici, il sera important d'insister sur la différence entre le droit pénal et le droit civil. Le **droit pénal** punit l'atteinte au droit à l'image d'un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Le **droit civil** oblige celui qui a nuit à autrui à réparer (dommages et intérêts).*

3- La protection de la dignité humaine

MISSION

La vidéo de Rebecca a été largement diffusée et commentée sur les réseaux sociaux. Certains élèves en ont même fait des « mèmes » la comparant à un animal. Le CPE du collège a vivement condamné le contenu de ces vidéos animées, ainsi que les commentaires. Il parle d'atteinte à la dignité de la personne humaine. Il vous explique que cette notion est particulièrement importante en France depuis un arrêt du Conseil d'État de 1995, dit « du lancer de nain ». Vous souhaitez en savoir plus sur cette affaire.

Deux notions à faire comprendre aux élèves : celle de la **dignité humaine** et celle **d'ordre public**.

Arrêt du Conseil d'Etat dit de Morsang-sur-Orge

Cet arrêt va faire réagir les élèves au vue du sujet abordé :
« le lancer de nain ».

Le texte peut être adapté notamment en terme de longueur
en fonction du niveau de la classe.

A VOUS DE JOUER



MISSION

Vous êtes le principal du collège et vous avez vu la vidéo de Rebecca ayant circulé sur Internet. En tant que chef d'établissement, vous convoquez les élèves auteurs de la vidéo pour leur expliquer leurs droits et leurs obligations ainsi que les sanctions encourues en raison de leur comportement.

Dans votre explication orale, vous devez notamment :

- rappeler les droits et les obligations des collégiens en matière d'image et de respect de la dignité humaine ;
- indiquer les sanctions possibles.

Il s'agit ici de la tâche finale. Elle peut servir d'exercice d'entraînement pour le DNB.